REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
3 Rue des Frères Robin – B.P. 90 236 – 78532 BUC Cedex
http://www.villedebuc.fr E-mail : ccas@mairie-buc.fr

Centre Communal d'Action Sociale
Affaire suivie par : Mme JANOCKA Sarah
☎ : 01 39 20 71 42
E-mail : ccas@mairie-buc.fr

Buc, le 21/06/2024

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été convoqué au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 03 juin 2024. A l'ouverture, il a été constaté que le quorum n'était pas atteint et ne permettait pas de délibérer valablement.

Aussi, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre des conseillers en exercice présents à la séance permettant sa tenue, et au deuxième alinéa de l'article L. 2121-17 du CGCT qui indique que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121- 10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se réunira le :

Le mercredi 26 juin 2024 à 11h00
Salle du Conseil Municipal
3 rue des Frères Robin
78530 BUC

Et vous prie de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour reste inchangé :

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2024
2) Arrêtés et décisions du Président du CCAS
3) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives
4) Attribution des aides sociales facultatives
5) Subventions aux associations à caractère social et médico-social
6) Questions diverses

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 Rue des Frères Robin – B.P. 90 236 – 78532 BUC Cedex

http://www.villedebuc.fr E-mail : ccas@mairie-buc.fr

Vous trouverez ci-joint les notes de présentations, les projets de délibérations correspondants et les pièces annexes.

Je vous rappelle qu'afin de garantir la confidentialité des informations couvertes par le secret professionnel, les réunions du Conseil d'Administration se déroulent à huis-clos.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

MAIRIE DE BUC 78 · YVELINES

Stéphane GRASSET

Le Maire

Président du CCAS